ARBJ
Administration régionale Baie-James

Mémoire de l'Administration régionale Baie-James

Présenté dans le cadre des
États généraux sur le coût et le financement
des infrastructures municipales

Juin 2026

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

PORTRAIT DU TERRITOIRE 4

ENJEU 1 : DES INFRASTRUCTURES QUI NE SONT PLUS ADAPTÉES POUR UNE POPULATION QUI A DIMINUÉ DE MOITIÉ 7

ENJEU 2 : UN MODÈLE DE FINANCEMENT QUI PÉNALISE LES RÉGIONS NORDIQUES 8

Des coûts qui explosent, amplifiés par l'éloignement 9

Une fiscalité qui ne reflète pas l'économie réelle 9

L'impossibilité de la mutualisation 10

Infrastructures et attractivité : un cercle vicieux 10

ENJEU 3 : DES NORMES CONÇUES POUR LES MILIEUX URBAINS APPLIQUÉES UNIFORMÉMENT EN RÉGION ISOLÉE 12

Adapter les normes, ce n'est pas compromettre l'environnement et la sécurité 12

ENJEU 4 : LE TRANSFERT IMPLICITE DE RESPONSABILITÉS VERS LES MUNICIPALITÉS 14

Le cas de la SAAQ 14

Les terres publiques en périmètre urbain 14

L'absence d'évaluation des impacts cumulés pour les municipalités 14

CONCLUSION 15

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE L'ARBJ 17

INTRODUCTION

L'Administration régionale Baie-James (ARBJ) se réjouit de la démarche du gouvernement du Québec, qui a lancé des États généraux sur le coût et le financement des infrastructures municipales. Elle souhaite s'inscrire dans cette consultation afin que les réalités territoriales, économiques et sociales propres à la Baie-James soient prises en compte dans les pistes de solution qui en découleront.

En action depuis 30 ans, l'ARBJ a été instituée, sous sa forme actuelle, par l'article 21.5 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* en 2014. Elle est l'organisme compétent en matière de développement régional agissant pour les personnes qui résident sur le territoire de la Ville de Chapais, de la Ville de Chibougamau, de la Ville de Lebel-sur-Quévillon et de la Ville de Matagami ainsi que pour les personnes autres que les Cris qui résident sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ).

Plus encore, elle soutient la concertation des partenaires et établit des ententes avec les ministères et organismes gouvernementaux en vue d'exercer certains pouvoirs et responsabilités quant à la mise en œuvre de priorités régionales et pour adapter les actions et les programmes gouvernementaux aux particularités de la région.

En vertu de l'article 21.6 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, l'ARBJ est également désignée comme l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour les Jamésiens.

Le rôle de l'organisation est d'autant plus important dans le contexte où très peu de fonctionnaires du gouvernement du Québec vivent dans la région. Il est déplorable que les réalités propres à la Baie-James soient encore si peu comprises et défendues au sein de l'appareil gouvernemental. Encore trop souvent, les décisions gouvernementales sont prises dans les grands centres, loin du terrain, par des personnes qui ne connaissent pas les défis et les enjeux auxquels nous faisons face au quotidien.

Pourtant, les réalités jamésiennes se distinguent de celles des autres régions du Québec. L'organisation du territoire et les responsabilités municipales qui y sont assumées n'ont pas d'équivalent ailleurs dans la province. L'éloignement géographique, la faible présence gouvernementale sur le terrain et un poids politique limité contribuent à ce que les particularités jamésiennes demeurent largement méconnues de nombreux décideurs.

Le Nord-du-Québec est la plus grande région administrative de la province, avec une superficie de 860 681 km². Elle est composée des cinq villes jamésiennes, dont les représentants sont réunis au sein de l'ARBJ, des 10 communautés cries regroupées au sein du Gouvernement de la nation Crie et de 14 villes nordiques rassemblées au sein de l'Administration régionale Kativik. Les mécanismes de gouvernance et les relations gouvernementales qui sont déployés dans ce contexte reposent sur la communauté représentée par chacun de ces organismes qui entretiennent une relation particulière avec l'État et bénéficient de cadres d'intervention différents.

Ainsi, aux fins de ce document, la Baie-James représente le territoire municipal de la Ville de Chapais, de la Ville de Chibougamau, de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, de la Ville de Matagami et du GREIBJ, qui inclut les localités de Radisson, Valcanton et Villebois.

Répartis sur un très vaste territoire, les 13 500 citoyens jamésiens sont séparés par des centaines de kilomètres, ce qui représente un défi important pour l'accès aux services, la mobilité et la concertation régionale. L'ARBJ tient à préciser que la question des infrastructures ne se limite pas à l'eau potable. Elle touche l'ensemble du capital municipal : voirie, bâtiments, égouts, infrastructures récréatives, équipements. Sur cet immense territoire nordique, les municipalités doivent bien souvent assumer plus de responsabilités que les autres municipalités québécoises.

Ce mémoire s'inscrit également dans les priorités régionales identifiées dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires : renforcer l'attractivité du territoire, positionner le cheminement éducatif comme pilier de vitalité, améliorer la résilience des commerces de proximité et déployer une stratégie en habitation.

Ces quatre priorités sont directement conditionnées par la qualité des infrastructures municipales. Il est impossible d'attirer de nouvelles familles, de maintenir des services éducatifs et commerciaux ou de construire des logements sans infrastructures adaptées. Les États généraux sur les infrastructures municipales sont l'occasion d'aligner le financement sur les priorités des municipalités jamésiennes.

Sans des municipalités locales fortes et bien outillées, les ressources naturelles du territoire ne peuvent être exploitées de manière optimale. Le Québec doit pouvoir compter sur des régions dynamiques et prospères pour réussir sa transition énergétique, assurer son autonomie économique et développer son territoire nordique. C'est dans cette perspective que l'ARBJ formule ses recommandations.

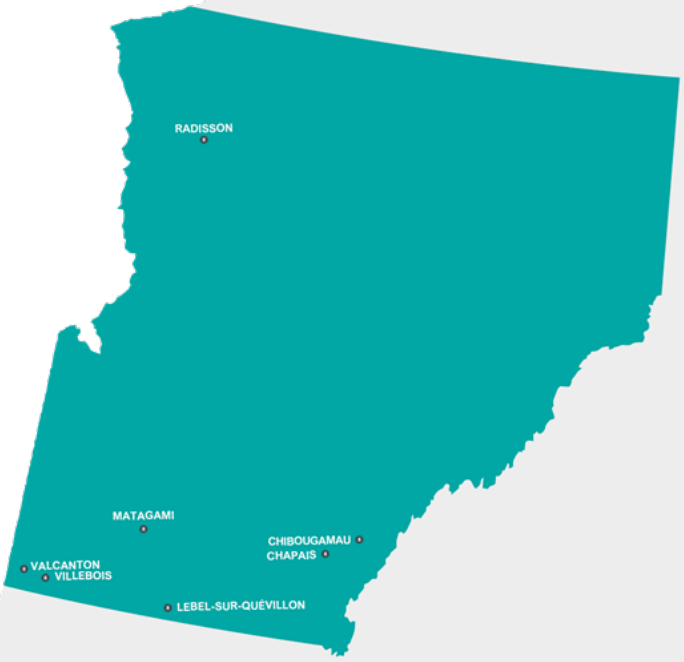
PORTRAIT DU TERRITOIRE

La Baie-James joue un rôle stratégique dans l'économie du Québec. La région accueille plus de 50 % de la capacité de production hydroélectrique québécoise, génère plus de 30 % des investissements miniers et fournit 15 % du bois récolté dans la province. La Baie-James abrite également une grande partie des réserves de lithium connues au Québec, essentielles à la filière batterie et à la transition énergétique.

Le PIB par habitant de la région s'élève à 150 808 $, soit plus du double de la moyenne québécoise[2]. Notre région contribue de manière importante à la prospérité collective, mais cette richesse ne reste pas à la Baie-James.

Cette situation contraste avec la réalité démographique jamésienne. Bien que les données du Nord-du-Québec présentent globalement une croissance de la population, cette tendance est principalement portée par la hausse des populations cries et inuites. La Baie-James connaît, quant à elle, un déclin démographique soutenu depuis plusieurs décennies.

Ville	Population de 2021 [1]	Variation depuis 1981
Chibougamau	7 233	-17 %
Lebel-sur-Quévillon	2 091	-43 %
Chapais	1 468	-53 %
Matagami	1 402	-60 %
Municipalité de Baie-James / GREIBJ	1 261	-69 %



[1] Profil du recensement, Recensement de la population de 2021
[2] Panorama ISQ 2025 et Coup d'œil Nord-du-Québec 2025

Depuis 1981, la population jamésienne a chuté de près de 50 %. Les municipalités jamésiennes comptaient ensemble 23 000 habitants au début des années 1980. Elles en comptent aujourd'hui environ 13 400. Lorsqu'on analyse la mise à jour 2025 des projections démographiques du Québec et de ses régions pour la Baie-James, on prévoit que le déclin se poursuivra.

Cette réalité démographique n'est pas abstraite. Elle signifie que les infrastructures conçues pour des villes deux fois beaucoup plus populeuses doivent aujourd'hui être entretenues, réparées et mises aux normes pour une fraction de la population initiale.

Le recours massif au navettage (aéroporté et routier) aggrave la situation : aujourd'hui, près de 30 % des emplois à la Baie-James sont occupés par des travailleurs résidant dans une autre région administrative. Selon l'étude de l'Association minière du Québec sur les retombées économiques de l'industrie minière au Québec en 2022, ce sont seulement 13,5 % des emplois directs générés par ses membres au Nord-du-Québec qui sont occupés par des citoyens de la région. Pour Hydro-Québec, ce sont seulement 8 % des emplois au Nord-du-Québec qui sont occupés par des citoyens qui habitent dans la région.

Ces emplois ne concernent plus seulement l'exploitation des ressources naturelles. Le navettage est désormais présent dans plusieurs secteurs d'activité, notamment dans la fonction publique, les commerces de proximité et le domaine de la construction. Que ce soit en santé, en éducation ou dans l'administration publique, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un modèle où les employés occupent des postes rattachés à la région sans y vivre réellement ou n'y être présents qu'occasionnellement. La présence durable de travailleurs et de leur famille demeure essentielle à la vitalité de nos municipalités.

Force est de constater que les efforts de régionalisation des postes de la fonction publique à la Baie-James n'ont pas produit les résultats escomptés. Malgré les intentions affichées, plusieurs emplois demeurent exercés à distance ou selon des formules de présence limitée, privant la région des retombées démographiques, économiques et sociales associées à l'établissement permanent des travailleurs.

Au-delà des retombées démographiques et économiques, l'absence de fonctionnaires établis dans la région prive le gouvernement d'une intelligence territoriale essentielle à une prise de décision éclairée et adaptée aux réalités jamésiennes. Ces travailleurs utilisent nos routes, nos services et parfois nos logements, mais ne contribuent pas à notre assiette fiscale.

L'Étude sur les enjeux relatifs à la main-d'œuvre, au navettage et aux incitatifs fiscaux spécifiques à la Baie-James, produite par Raymond Chabot Grant Thorton pour l'ARBJ et plus récemment l'Étude sur les impacts économiques et environnementaux du navettage : Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Nord-du-Québec produit par Groupe DDM

pour le CFP de la Baie-James identifient plusieurs conséquences majeures du navettage :

- des fuites de capitaux hors de la région, pour le Nord-du-Québec, d'au moins 211,78M$ en 2025;
- une perte de revenus fiscaux municipaux pour le Nord-du-Québec. Un gain fiscal de 1,5M$ est estimé si 15% des navetteurs actuels choisissaient de s'établir en région;
- un bilan environnemental alourdi par les 14 millions de kilomètres en voiture et les 800 000 kilomètres en avion parcourus chaque année par les navetteurs dans la région;
- une difficulté structurelle à créer un milieu de vie attrayant pour les résidents permanents.

À cela s'ajoutent des enjeux sociaux et un taux de roulement de certains types d'emploi très élevé, ce qui rend le recrutement et la rétention des travailleurs difficiles. Aucun mécanisme ne compense ces effets cumulatifs sur les municipalités de la Baie-James.



ENJEU 1 :
DES INFRASTRUCTURES QUI NE SONT PLUS ADAPTÉES POUR UNE POPULATION QUI A DIMINUÉ DE MOITIÉ

À l'échelle du Québec, le rapport Jérôme-Forget/Marceau commandé par l'Union des municipalités du Québec (2026) évalue à 49,7 milliards de dollars le déficit de maintien des seules infrastructures d'eau et de voirie. Ce constat provincial se décline de façon encore plus sévère à la Baie-James, où la diminution, année après année, du nombre de contribuables complique le financement de ces infrastructures indispensables.

Dans plusieurs municipalités de la Baie-James, les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ont été construites dans les années 1960 et 1970, époque où la population était significativement plus élevée. Aujourd'hui, ces infrastructures demeurent essentielles, mais leurs coûts d'exploitation, de mise aux normes et de réfection doivent être assumés par un nombre beaucoup plus restreint de contribuables. Les délais importants associés à l'obtention des autorisations et du financement requis accentuent également la pression financière exercée sur les administrations municipales.

Les réalités climatiques et géographiques propres au territoire entraînent également des défis techniques particuliers. Dans certains secteurs résidentiels, les contraintes liées au gel des conduites nécessitent des mesures permanentes de purge qui augmentent la consommation d'eau et obligent le maintien de capacités de traitement supérieures aux besoins réels de la population. De la même façon, certaines installations de traitement ont été conçues pour desservir une population beaucoup plus importante que celle d'aujourd'hui. Même lorsque la demande diminue, plusieurs équipements doivent continuer à fonctionner selon des paramètres minimaux d'exploitation, ce qui entraîne également une consommation d'eau importante.

Par ailleurs, les investissements requis pour assurer la pérennité des infrastructures stratégiques, comme les réseaux d'aqueduc, les installations de traitement ou les ouvrages de stockage d'eau, se comptant la plupart du temps en plusieurs millions de dollars. Même lorsqu'une partie de ces coûts est assumée par les programmes gouvernementaux, la contribution municipale demeure importante et doit être supportée par une base fiscale limitée. La réduction de certaines sources de financement accentue davantage cette pression et limite la capacité des municipalités à réaliser d'autres projets prioritaires.

Cette réalité est particulièrement marquée dans les municipalités dont la valeur foncière est faible et dont la population a diminué au fil du temps. Malgré des efforts de gestion rigoureuse et des taux de taxation parfois élevés, les revenus générés demeurent

insuffisants pour soutenir adéquatement l'entretien et le renouvellement d'infrastructures conçues pour des populations beaucoup plus importantes.

Il ne s'agit pas d'un enjeu de gestion municipale. Il s'agit d'une réalité structurelle découlant de la combinaison de trois facteurs : des infrastructures datant d'une période de croissance, des coûts incompressibles élevés et une capacité fiscale limitée.

Les recommandations de l'ARBJ pour adapter le financement aux coûts réels nordiques

1. Adapter les modèles de financement aux coûts réels d'exploitation et d'entretien des infrastructures nordiques, plutôt qu'aux seuls critères de population, et assurer une prévisibilité à long terme par des transferts stables et pluriannuels.
2. Remplacer la logique de financement par projet par un transfert, conditionnel à l'élaboration d'un plan de gestion des actifs, et reconnaissant explicitement les surcoûts structurels du contexte nordique dans le calcul des enveloppes.

ENJEU 2 : UN MODÈLE DE FINANCEMENT QUI PÉNALISE LES RÉGIONS NORDIQUES

Les mécanismes actuels de financement des infrastructures municipales reposent largement sur la population résidente et sa capacité fiscale locale. Ce modèle pénalise structurellement les municipalités jamésiennes, puisqu'il ne reconnaît pas trois caractéristiques fondamentales de notre région : des coûts unitaires élevés, une très petite assiette fiscale et l'impossibilité de mutualiser des ressources.

Des coûts qui explosent, amplifiés par l'éloignement

Selon les experts[3], les coûts de construction ont augmenté d'environ 7,5 % par année au cours de la dernière décennie, bien au-dessus de la croissance économique. À la Baie-James, ces coûts sont majorés par l'éloignement, les conditions climatiques, la rareté des fournisseurs spécialisés et l'absence de concurrence dans plusieurs segments du marché. Bien trop souvent, nous sommes des preneurs de prix sans levier de négociation.

Près de 60% du parc de logement existant a été construit avant 2001 et la région a vu un nombre limité de constructions de maisons unifamiliales et multifamiliales ou de logements locatifs depuis cette date4[4].

En 2024, les dépenses en constructions résidentielles neuves au Nord-du-Québec ont chuté de 63,5 %, la plus forte baisse de toutes les régions québécoises, selon l'Institut de la statistique du Québec. Notre assiette fiscale ne se renouvelle pas.

En plus des enjeux d'habitation et de disponibilité des services, la charge fiscale à la Baie-James est supérieure à celle des municipalités de population similaire. En 2022, Chapais affiche une charge fiscale annuelle moyenne de 2 195 $, alors que la moyenne des municipalités de population similaire dans l'ensemble du Québec est de 1 543 $, une différence de 42%. À

Matagami, la charge fiscale moyenne par logement est légèrement inférieure, soit de 1 822 $ par année, mais demeure toutefois 18% supérieure à celle de la moyenne des municipalités similaires. À Chibougamau et à Lebel-sur-Quévillon, ce phénomène est de moindre ampleur, quoique tout de même observé.

Une fiscalité qui ne reflète pas l'économie réelle

Entre 2014 et 2024, les revenus des gouvernements du Canada et du Québec ont crû de 78 % et 63 % respectivement. Les revenus municipaux provenant de l'impôt foncier n'ont progressé que de 34 % à l'échelle du Québec. À la Baie-James, cette tendance est encore plus marquée : la valeur foncière stagne ou recule et la population diminue. Or, plusieurs programmes de financement sont calculés en fonction de ces deux indicateurs.
L'Indice de vitalité économique (IVÉ), utilisé comme méthode de répartition d'enveloppes budgétaires, est défavorable aux municipalités jamésiennes, car il ne tient compte ni de la dynamique du marché du travail fortement influencée par le navettage des travailleurs ni du coût de la vie ni de l'accessibilité aux biens et services. De plus, il n'intègre aucune composante tenant compte de la vitalité sociale, culturelle, communautaire et entrepreneuriale, ce qui permettrait d'obtenir

[3] Rapport sur la fiscalité et les finances municipales Un modèle arrivé à ses limites :
un virage s'impose, par Monique Jérôme-Forget et Nicolas Marceau, 2026

[4] Portrait en habitation à la Baie-James réalisé par Ossama Khaddour au bénéfice de l'ARBJ

un portrait beaucoup plus fidèle de l'importante dévitalisation vécue dans les villes jamésiennes.

Pourtant, les municipalités jamésiennes sont situées dans des catégories favorables en raison du taux d'emploi et du revenu total médian élevés, en raison de l'exploitation des ressources naturelles.

Cet indice masque la réalité : ces revenus sont générés en grande partie par des travailleurs qui n'habitent pas la région. La base fiscale effective, celle qui finance réellement nos infrastructures, est bien plus fragile que les statistiques régionales ne le laissent croire.
Le revenu disponible par habitant à la Baie-James est de 33 793 $ en 2023, contre 38 426 $ pour l'ensemble du Québec[5]. Malgré un PIB par habitant élevé, le revenu disponible réel des résidents de la Baie-James est inférieur à la moyenne québécoise, ce qui illustre la fuite de capitaux vers les régions d'origine des travailleurs navetteurs.

De plus, le taux de faible revenu des familles dans le Nord-du-Québec est de 21,3 % en 2023, en hausse constante depuis 2020.

Il ne faut pas oublier que les travaux de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques sur le revenu viable à la Baie-James présentent le seuil nécessaire pour atteindre un niveau de vie qui permet de réellement sortir de la pauvreté, au-delà de la seule couverture des besoins de base.

Pour les cinq municipalités de la Baie-James, on constate que celui-ci est plus élevé que dans les grands centres urbains dans presque tous les scénarios étudiés. Cette donnée s'accentue chez les personnes vivant seules et pour les femmes. Cet écart est principalement attribuable aux coûts du transport, puisqu' une réelle sortie de la pauvreté exige de posséder une voiture et d'assumer les frais de transport, d'hébergement et de temps pour l'obtention de services de base dans d'autres régions administratives.

L'impossibilité de la mutualisation

Le rapport Jérôme-Forget/Marceau recommande les fusions et regroupements de services pour créer des économies d'échelle. Cette option est malheureusement difficile à instaurer pour les villes de la Baie-James : Chibougamau est à plus de 350 kilomètres de Matagami et Lebel-sur-Quévillon est à plus de 115 kilomètres de Matagami.

Les économies d'échelle qui permettent à des municipalités méridionales de s'en sortir sont très difficiles, sinon impossibles, pour les municipalités de la Baie-James.

Infrastructures et attractivité : un cercle vicieux

Bien que l'ARBJ soit une personne morale de droit public assimilée à une MRC pour l'application des articles 126.2 à 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, à un organisme municipal au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements*

[5] https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region

personnels ainsi que de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* et ses règlements d'application, elle n'est pasadmissible à certains programmes, comme le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM). Ce non-sens oblige l'organisation à financer seule l'entièreté des coûts importants de construction de ses bureaux.

La qualité des infrastructures conditionne directement la capacité d'une communauté à attirer et retenir de jeunes familles et des travailleurs. Le manque d'infrastructures ou des réseaux désuets réduisent l'attractivité et rendent le recrutement de nouveaux résidents encore plus difficile, ce qui contribue au déclin démographique et réduit encore plus les revenus fiscaux.

Pour bâtir un Québec fort, il faut des régions fortes. La qualité des infrastructures jamésiennes n'est pas qu'un enjeu local, c'est une condition de l'occupation réelle du territoire nordique et de la mise en valeur de ses ressources stratégiques pour l'ensemble du Québec.

Les recommandations de l'ARBJ pour reconnaître les infrastructures comme levier d'occupation du territoire

3. Reconnaître explicitement les infrastructures municipales comme levier central d'occupation et de vitalité du territoire nordique dans les politiques gouvernementales, et intégrer cet objectif dans les critères d'admissibilité et de priorisation des programmes d'aide.
4. Revoir l'Indice de vitalité économique ou le bonifier avec d'autres indicateurs pour qu'il reflète la réalité de la base fiscale permanente des municipalités jamésiennes, distincte des revenus générés par les travailleurs qui n'habitent pas la région.
5. Rendre l'ARBJ admissible aux programmes de financement des infrastructures municipales.

ENJEU 3 :
DES NORMES CONÇUES POUR LES MILIEUX URBAINS APPLIQUÉES UNIFORMÉMENT EN RÉGION ISOLÉE

Les normes de conception et d'exploitation des infrastructures d'eau sont généralement pensées pour des milieux urbains ou densément peuplés. Leur application uniforme à la Baie-James entraîne des coûts de construction très élevés, des projets parfois surdimensionnés pour les besoins réels et une dépendance accrue à des expertises externes.

Dans certains cas, la rigidité normative empêche même l'adoption de solutions innovantes, mieux adaptées au contexte nordique, mais non prévues dans les programmes actuels. Les mêmes processus d'approbation conçus pour des systèmes urbains complexes s'appliquent à des réseaux qui desservent 1 500 ou 2 000 personnes.

Le rapport de l'UMQ est sans équivoque : les obligations réglementaires, la multiplication des normes et les délais administratifs expliquent jusqu'à 40 % de la croissance des coûts observée au cours de la dernière décennie. Pour la Baie-James, cet effet est amplifié. De plus, l'absence de firmes locales spécialisées oblige les municipalités à faire appel à des expertises du sud, avec tous les coûts de déplacement que cela implique.

Adapter les normes, ce n'est pas compromettre l'environnement et la sécurité

Assouplir les normes en contexte nordique, ce n'est pas réduire la protection de la santé publique ou de l'environnement. C'est adopter une approche axée sur les résultats plutôt que sur les moyens prescrits. C'est reconnaître que des systèmes qui desservent 1 500 personnes en contexte isolé n'ont pas les mêmes enjeux que ceux qui desservent 150 000 personnes en milieu densément peuplé. C'est aussi reconnaître que la conception des infrastructures et les matériaux utilisés doivent être adaptés à la réalité du climat nordique.

L'ajout de nouvelles normes, souvent conçues sans tenir compte de nos réalités, peut avoir pour effet de rendre impossible la simple réfection d'une infrastructure existante et d'obliger sa reconstruction complète. Cette situation entraîne une hausse importante des coûts pour les municipalités et réduit leur capacité à intervenir sur un plus grand nombre d'infrastructures.

Cette approche soulève également des questions sur le plan environnemental. Lorsqu'une infrastructure existante peut être prolongée, adaptée ou modernisée, sa reconstruction complète devrait demeurer une solution de dernier recours. Or, les exigences actuelles ont parfois pour effet de rendre la réhabilitation aussi coûteuse, voire plus coûteuse, qu'une reconstruction complète, malgré les impacts environnementaux supplémentaires que celle-ci engendre.

L'ARBJ demande que l'on évalue la réglementation et tout ajout de nouvelles normes dans les programmes gouvernementaux avec une attention particulière pour les réalités propres aux milieux éloignés et isolés. Trop souvent, les ressources humaines et financières manquent pour permettre aux municipalités jamésiennes de se mobiliser pleinement. Il est donc essentiel qu'un canal de communication particulier soit mis en place au gouvernement du Québec pour tenir compte des particularités du Nord.

Les recommandations de l'ARBJ pour des normes adaptées au contexte nordique

6. Intégrer, dans tous les programmes gouvernementaux d'infrastructures, des critères d'analyse spécifiques et propres à la réalité des milieux éloignés et isolés.
7. Assouplir les normes et les exigences réglementaires applicables aux infrastructures municipales en contexte nordique, sans compromettre la santé publique ni l'environnement, en privilégiant une approche régionalisée axée sur les résultats plutôt que sur les moyens prescrits.
8. Mandater un groupe de travail conjoint ARBJ-MAMH pour identifier les normes, dont l'application en contexte nordique génère des coûts disproportionnés par rapport aux bénéfices attendus, et proposer des solutions adaptées à la réalité des petits systèmes isolés.
9. Rédiger un guide expliquant les critères spécifiques qui doivent être appliqués lors de l'évaluation des demandes des municipalités nordiques et former les fonctionnaires du gouvernement du Québec à ce sujet.
10. Soutenir les instances régionales pour qu'elles disposent des ressources humaines et financières nécessaires à la planification et à la gestion de leurs actifs.

ENJEU 4 :
LE TRANSFERT IMPLICITE DE RESPONSABILITÉS VERS LES MUNICIPALITÉS

Les villes jamésiennes se voient fréquemment confier, de façon implicite ou par défaut, des responsabilités qui relèvent de l'État ou de ses organismes, sans financement adéquat ni vision d'ensemble. Ce phénomène n'est pas nouveau, mais il s'intensifie. Les ressources municipales sont déjà à leur limite, chaque transfert non financé se traduit directement par une pression supplémentaire sur les infrastructures ou une réduction de services.

Le cas de la SAAQ

Lorsque le mandataire local de la SAAQ n'est plus en mesure d'assurer la continuité du service, la solution envisagée consiste souvent à se tourner vers la municipalité. Ce n'est pas sa responsabilité sur le plan légal ni sur le plan financier. Pourtant, c'est vers elle qu'on se tourne parce qu'une entente avec Services Québec est jugée trop onéreuse. La municipalité finit par fournir des locaux, en assurer l'entretien, absorber les frais d'exploitation et mobiliser des ressources humaines pour un service gouvernemental qui n'est pas le sien.

Ce cas illustre une logique récurrente, il ne s'agit malheureusement pas d'un cas isolé. En plus de nuire à la concertation, cela contribue aussi à amplifier le phénomène d'errance pour les responsables municipaux qui ne peuvent pas compter sur une ressource gouvernementale sur place qui connaît bien la région et qui pourrait les supporter dans ce type de situation.

Les terres publiques en périmètre urbain

À la Baie-James, une proportion importante des terrains situés à l'intérieur même des périmètres urbains relève du domaine des terres de l'État. Cette situation crée un frein majeur au développement résidentiel et à l'implantation d'infrastructures municipales.

Chaque projet nécessite des démarches longues et complexes auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Les délais sont incompatibles avec l'urgence de la pénurie de logements, et les municipalités peuvent voir des occasions leur échapper. Elles ne peuvent pas étendre leurs réseaux d'aqueduc et d'égout vers de nouveaux quartiers parce qu'elles ne sont pas responsables des terrains concernés. La pénurie de logements se creuse, ce qui nuit au recrutement et accélère le déclin démographique.

L'absence d'évaluation des impacts cumulés pour les municipalités

Ces transferts s'accumulent sans qu'aucun mécanisme n'en mesure l'impact sur les

finances municipales, chaque décision gouvernementale est prise en silo. Les décisions du ministère des Transports, du MRNF, de la Santé, de Services Québec ont toutes des effets concrets sur les municipalités jamésiennes, mais personne n'en fait la somme.

Les recommandations de l'ARBJ pour mettre fin au transfert implicite de responsabilités

11. Mettre en place un mécanisme d'évaluation des impacts des décisions gouvernementales sur les municipalités jamésiennes. Toute décision ministérielle susceptible de générer des coûts ou des responsabilités nouvelles pour ces municipalités devrait faire l'objet d'une analyse d'impact préalable et d'un financement récurrent adéquat.
12. Accélérer le processus de cession des terres publiques situées en périmètre urbain aux municipalités jamésiennes, afin de leur redonner l'agilité nécessaire au développement résidentiel et à l'implantation d'infrastructures.
13. Reconnaître le leadership de l'ARBJ dans la concertation régionale visant à trouver des solutions concrètes aux enjeux d'infrastructure à la Baie-James, et lui fournir les ressources nécessaires pour jouer pleinement ce rôle.

CONCLUSION

L'Administration régionale Baie-James rappelle que le Nord-du-Québec contribue de façon essentielle à la prospérité du Québec. Notre région est vaste, stratégique et appelée à jouer un rôle déterminant dans les grands projets économiques, énergétiques et miniers des prochaines années.

Cette contribution repose toutefois sur des communautés vivantes, attractives et capables d'offrir des infrastructures et des services de qualité à leurs citoyens. Or, les municipalités de la Baie-James doivent composer avec un modèle de financement qui ne tient pas suffisamment compte des réalités propres à leur territoire.

Nous croyons qu'il est temps d'adopter une approche mieux adaptée aux régions nordiques, qui ont en commun l'éloignement, la faible densité de population et l'isolement des communautés entre elles, ainsi qu'aux défis particuliers liés à l'occupation du territoire.

Les infrastructures municipales ne constituent pas une dépense : elles représentent un investissement dans la vitalité des communautés, dans la présence durable de la population et dans la capacité du Québec à réaliser ses ambitions de développement.
La question est donc fondamentale : le Québec souhaite-t-il uniquement développer les ressources de son Nord ou entend-il également assurer la vitalité des communautés qui rendent ce développement possible?

Pour l'ARBJ, la réponse est indissociable. Les ressources naturelles, les projets énergétiques et les grands chantiers qui contribuent à la prospérité du Québec ne peuvent être développés sans des communautés jamésiennes capables d'accueillir les travailleurs, de maintenir les services essentiels et d'assurer une présence permanente sur le territoire.

La pérennité de l'occupation du territoire nordique demeure étroitement liée à la vitalité des communautés qui y vivent. Avec une population d'environ 13 400 citoyens répartis sur un immense territoire, les municipalités jamésiennes doivent composer avec des défis considérables en matière d'attraction et de rétention de la population, de maintien des services et de développement des infrastructures.

Les communautés jamésiennes ne sont pas une conséquence du développement du Nord : elles en sont la condition essentielle. Investir dans les infrastructures municipales de la Baie-James ne constitue donc pas uniquement un soutien aux communautés locales. Il s'agit d'un investissement stratégique dans la capacité du Québec à habiter, développer et mettre en valeur son territoire nordique. Sans communautés fortes, il ne peut y avoir d'occupation durable du territoire. Et sans occupation durable du territoire, les ambitions économiques du Québec ne peuvent se réaliser pleinement.

L'ARBJ est prête à travailler avec le gouvernement du Québec afin de mettre en place des solutions durables, équitables et adaptées aux réalités de notre région. Reconnaître la contribution stratégique de la Baie-James, c'est aussi lui donner les moyens de poursuivre son développement au bénéfice de l'ensemble du Québec.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE L'ARBJ

1

Adapter les modèles de financement aux coûts réels d'exploitation et d'entretien des infrastructures nordiques, plutôt qu'aux seuls critères de population, et assurer une prévisibilité à long terme par des transferts stables et pluriannuels.

2

Remplacer la logique de financement par projet par un transfert, conditionnel à l'élaboration d'un plan de gestion des actifs, et reconnaissant explicitement les surcoûts structurels du contexte nordique dans le calcul des enveloppes.

3

Reconnaître explicitement les infrastructures municipales comme levier central d'occupation et de vitalité du territoire nordique dans les politiques gouvernementales, et intégrer cet objectif dans les critères d'admissibilité et de priorisation des programmes d'aide.

4

Revoir l'Indice de vitalité économique ou le bonifier avec d'autres indicateurs pour qu'il reflète la réalité de la base fiscale permanente des municipalités jamésiennes, distincte des revenus générés par les travailleurs qui n'habitent pas la région.

5

Rendre l'ARBJ admissible aux programmes de financement des infrastructures municipales.

6

Intégrer, dans tous les programmes gouvernementaux d'infrastructures, des critères d'analyse spécifiques et propres à la réalité des milieux éloignés et isolés.

7

Assouplir les normes et exigences réglementaires applicables aux infrastructures municipales en contexte nordique, sans compromettre la santé publique ni l'environnement, en privilégiant une approche axée sur les résultats plutôt que sur les moyens prescrits.

8

Mandater un groupe de travail conjoint ARBJ-MAMH pour identifier les normes, dont l'application en contexte nordique génère des coûts disproportionnés par rapport aux bénéfices attendus, et proposer des solutions adaptées aux petits systèmes isolés.

9

Rédiger un guide expliquant les critères spécifiques qui doivent être appliqués lors de l'évaluation des demandes des municipalités nordiques et former les fonctionnaires du gouvernement du Québec à ce sujet.

10

Soutenir les instances régionales en leur fournissant les ressources humaines et financières nécessaires à la planification et à la gestion de leurs actifs.

11

Mettre en place un mécanisme d'évaluation des impacts des décisions gouvernementales sur les municipalités jamésiennes Toute décision ministérielle susceptible de générer des coûts ou des responsabilités nouvelles pour ces municipalités devrait faire l'objet d'une analyse d'impact préalable et d'un financement récurrent adéquat.

12

Accélérer le processus de cession des terres publiques situées en périmètre urbain aux municipalités jamésiennes, afin de leur redonner l'agilité nécessaire au développement résidentiel et à l'implantation d'infrastructures.

13

Reconnaître le leadership de l'ARBJ dans la concertation régionale visant à trouver des solutions concrètes aux enjeux d'infrastructure à la Baie-James, et lui fournir les ressources nécessaires pour jouer pleinement ce rôle.



ARBJ

Administration régionale Baie-James